

Appel à projets tourisme de savoir-faire

OUVREZ LES PORTES  
DE VOTRE ENTREPRISE

POUR FAIRE DÉCOUVRIR  
VOTRE SAVOIR-FAIRE !



# LE TOURISME DE SAVOIR-FAIRE, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'ouvrir les portes de votre entreprise au public pour lui faire découvrir votre histoire, vos valeurs, vos métiers et tout ou partie de votre processus de production ou fabrication.



## POURQUOI DÉVELOPPER LE TOURISME DE SAVOIR-FAIRE ?

Une réelle opportunité pour votre entreprise...

- Augmenter la **notoriété** de votre marque,
- Communiquer autrement en jouant la carte de la **transparence** et la traçabilité,
- Valoriser les **savoir-faire** de vos salariés,
- Développer la **vente directe** et fidéliser votre clientèle,
- Créer une **relation directe** avec la population locale (élus, riverains, offices de tourisme, etc.)

... et pour le Grand Est

- Valoriser les **savoir-faire** emblématiques et les **filières d'excellence** du territoire,
- Conforter l'attractivité du Grand Est en s'appuyant sur le développement d'un **tourisme durable** basé sur l'expérience et le lien social,
- Promouvoir les métiers industriels auprès du grand public,
- Développer une offre de tourisme culturel **sur l'ensemble** du territoire.



# COMMENT ?

**La Région, en partenariat avec l'Etat,<sup>1</sup> peut vous accompagner financièrement** dans le développement de **nouvelles offres de visite** emblématiques des 6 destinations (Alsace, Ardennes, Champagne, Moselle, Lorraine, Vosges) et des richesses du Grand Est.

## POUR QUELLES ENTREPRISES ?

- **Les TPE/PME** n'accueillant pas encore de visiteurs de manière régulière.
- Une attention particulière est portée aux **secteurs d'activité suivants** : agroalimentaire, secteurs viticole, brassicole, spiritueux, arts de la table, métiers d'art et d'artisanat, industrie, bois, mode et textile, imprimerie.

## QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

Les projets d'ouverture au public portés par des entreprises ou des collectifs d'entreprises respectant les critères suivants :

- La période d'ouverture au public doit être dense lors des périodes touristiques (hors contrainte de fermeture de l'entreprise)
- La visite doit se dérouler sur le site de l'entreprise (ou des entreprises) et doit permettre aux visiteurs de découvrir tout ou partie du processus de production / fabrication de l'entreprise.

Les projets seront analysés sur la base des critères suivants :

- potentiel touristique du projet,
- contenu de l'offre de visite,
- moyens humains et techniques dédiés au projet,
- pérennité économique et cohérence financière du projet,
- stratégie marketing.

## QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

**Les investissements liés à l'accueil du public ou à la création du circuit de visite** : études, travaux extérieurs ou intérieurs, aménagements ou équipements, outils de médiation, signalétique, site internet (si offre commercialisable en ligne).  
**Et dans la limite de 10 %** : les dépenses de formation des personnels et les frais de communication (livrets de visite, dépliants, badges visiteurs...)

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

**La Région peut accompagner jusqu'à 40 % des dépenses éligibles avec un plafond d'aide de 400 000 € par projet** dans la limite des taux et plafonds prévus par la réglementation en matière d'aides d'Etat.

Le montant de l'aide sera modulé en fonction :

- de l'intérêt du projet
- de la maturité de l'entreprise en terme de transition écologique \*
- du plan de financement prévisionnel du projet.

\* Pour les entreprises volontaires, la Région propose un diagnostic 360°, permettant d'évaluer la maturité de la structure candidate dans toutes les formes de transitions, notamment la transition écologique. Ce diagnostic est financé à 100 % par la Région, il est réalisé par un cabinet indépendant et s'inscrit comme une étape clé dans le cadre des parcours de transformation des entreprises.

<https://www.grandest.fr/entreprendre-grand-est/parcours-transformation-entreprises-grand-est/>

<sup>1</sup> L'Etat participe à hauteur de 500 000 € à cet appel à projets.



# Appel à projets tourisme de savoir-faire

## Comment candidater à cet appel à projets ?

### 1- ENVOI PRÉALABLE D'UNE LETTRE D'INTENTION

La date de réception par la Région de la lettre d'intention doit être **antérieure** à la date de démarrage de l'opération.

Les entreprises susceptibles d'être éligibles après une première analyse de la Région reçoivent un accusé de réception les invitant à retourner le dossier de candidature complet.

### 2- DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- 1<sup>er</sup> mars 2024 à 18 h
- 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18 h

Les lettres d'intention et les dossiers sont à transmettre sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : [visites.entreprises@grandest.fr](mailto:visites.entreprises@grandest.fr)

Téléchargez le règlement complet de l'appel à projets et le modèle de lettre d'intention ici : [grandest.fr/appe-a-projet/tourisme-savoir-faire](https://grandest.fr/appe-a-projet/tourisme-savoir-faire)

